

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du mercredi 6 juillet 2022 à 20h00.

Date de convocation : 29 juin 2022.

Date de publication : 8 septembre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard COTTIN, Benoît MEILHAC, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : M. Loïc COLTEL a donné procuration à Bernard COTTIN, Bernard FAVRE a donné procuration à Françoise MATHIEU-HUMBERT, Nicolas LATHUILLIERE a donné procuration à Jacques PEREIRA, Florence CHEVASSON a donné procuration à Dominique JOBARD, Laure SEYDOUX a donné procuration à Robert LUQUET, Virginie THIVENT a donné procuration à Sophie DUMONTEL, Willy BONFY

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. Bernard COTTIN

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juin 2022 ;
- Décision modificative n°3 ;
- SYDESL : Enfouissement télécom Montée des Touziers ;
Eclairage public Montée des Touziers ;
- Tarification de la salle sur le Fil ;
- Modification du tableau des effectifs ;
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance.

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au Conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner M. Bernard COTTIN comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

2022/0607/050 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juin 2022.

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2022.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2022/0607/051 – Décision modificative n°3.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu, suite au vote du budget primitif 2022, de procéder au transfert de crédits en section de fonctionnement.

Section de fonctionnement :

- Article 22/22 : Dépenses imprévues de fonctionnement - 50 €
- Article 6817/68 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants. + 50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°3 ;
- Autorise le maire à signer tout acte afférent à la présente décision.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2022/0607/052 – Enfouissement de réseau télécom – Montée des Touziers.

Le Maire laisse la parole à M. Jacques PEREIRA, qui présente à l'assemblée le projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom relatif au réseau basse tension souterrain Montée des Touziers, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL). Il rappelle que la commune, est attributaire de plusieurs projets d'enfouissement en 2022 (La Belouse, Montée des Touziers et Nancelle). Il fait ensuite savoir que les travaux sur le secteur de la Belouse ont commencé et doivent se terminer en septembre. Les travaux Montée des Touziers débutent la semaine prochaine pour 3 semaines environ. Enfin, la commune est en attente de la date pour les travaux à Nancelle, car il été initialement prévu de réaliser uniquement la partie haute par le SYDESL, et la commune souhaite la réalisation de la partie basse conjointement.

M. Jacques PEREIRA précise qu'en application de la loi sur l'économie numérique du 21 juin 2004 et la convention passée entre le SYDESL et France Télécom, le coût des travaux de génie civil est à la charge de la commune. Il informe le Conseil municipal que le coût estimatif des travaux Montée des Touziers est évalué par le SYDESL à 25 488 € TTC. La commune étant adhérente au fonds de mutualisation Télécom, la participation pourrait être diminuée de 40% du coût réel HT des travaux soit une subvention de 8 496 €.

Après discussion, le Conseil municipal, décide :

- d'approuver ce projet ;
- de donner son accord financier sur ces travaux d'enfouissement ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2022/0607/053 – Projet de travaux d'éclairage public BTS « Eglise » Montée des Touziers.

Monsieur Jacques PEREIRA fait part au Conseil municipal du projet d'éclairage public Montée des Touziers, transmis par le SYDESL, en lien avec les travaux d'enfouissement.

Le présent projet indique un coût total de travaux d'un montant de 22 444.35 € HT. Le plan de financement mentionné dans le courrier précise notamment le coût, à la charge de la commune, s'élevant à 5 931.90 € HT, soit une participation du SYDESL de 16 512.44 € HT.

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) ;
- donne son accord à la contribution communale d'un montant de 5 931.90 € HT, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;
- dit que cette somme est inscrite en section d'investissement (opération 237) au budget communal 2022 et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;
- autorise le Maire à modifier le contrat de fourniture d'énergie en conséquence ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2022/0607/054 – Mise en place d'un nouveau tarif pour l'utilisation de la salle sur le Fil.

Madame Françoise MATHIEU-HUMBERT propose aux élus de mettre en place un nouveau tarif pour une utilisation à la demi-journée de la salle sur le Fil, suite à une demande de location d'une heure trente sur plusieurs journées. Elle suggère d'ajouter une ligne dans le tableau des tarifs pour « les

manifestations à caractère éducatif, culturel, professionnel, politique à but lucratif pour une demi-journée, utilisation ponctuelle, sans ménage » et indique les différents tarifs allant de 20 € à 50 € selon les conditions existantes.

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'ajouter ces nouveaux tarifs à la grille tarifaire pour les locations de la salle sur le Fil ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération ;

Dit que les tarifs sont annexés à la présente délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Délibération du 6 juillet 2022.

MANIFESTATIONS Tarifs = été : du 1er mai au 30 septembre - hiver : du 1er octobre au 30 avril	LA ROCHE VINEUSE		COMMUNES EXTERIEURES	
	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER
SALLE DES FETES "La Sorlinoise"				
A- Manifestations à caractère municipal, éducatif, sportif, culturel; auditions, arbre de Noël, rencontres sportives des associations ou des entreprises, réunions associatives: avec entrée gratuite (du lundi au jeudi)	0 €	0 €	180 €	220 €
B - Concerts, théâtre, conférences; lotos, concours de belote, brocante, thés dansants, assemblées professionnelles, syndicales, politiques: avec entrée payante (du lundi au jeudi)	60 €	100 €	260 €	300 €
----- Tarifs week-end (du vendredi au dimanche)	90 €	150 €	390 €	450 €
C- Mariage, repas de famille, repas de société (du lundi au jeudi)	100 €	140 €	260 €	300 €
----- Tarifs week-end (du vendredi au dimanche)	150 €	210 €	390 €	450 €
D- repas dansants, repas des associations, soirée cabaret, réunions et expositions commerciales (du lundi au jeudi)	150 €	190 €	340 €	380 €
----- Tarifs week-end (du vendredi au dimanche)	225 €	285 €	510 €	570 €
E- Syndicats dont la commune fait partie	0	0	0	0
F- Obsèques particuliers pour une demi-journée	30 €	50 €	40 €	60 €
G- Passage d'un car (un groupe)			100 €	120 €
CUISINE				
sans four ni lave vaisselle	20 €	20 €		
avec utilisation du four et du lave vaisselle	100 €	100 €	100 €	100 €
MONTAGE ET DEMONTAGE DE LA SCENE	0 €	0 €	30 €	30 €
Professionnel utilisation régulière sur une période (le temps de la séance)	20 € / séance	30 € / séance	30 € /séance	40€ / séance
SALLE" LES 4 CEPAGES" réservée aux réunions, conférences				
A- Associations professionnelles, politiques et conférences	0 €	0 €	150 €	150 €
B- manifestations à caractère éducatif, culturel, professionnel, politique à but lucratif	40 €	50 €	150 €	150 €
C- Obsèques	20 €	30 €	150 €	150 €
D- Associations La Roche Vineuse et syndicats dont La Roche fait partie	0 €	0 €		
SALLE "SUR LE FIL" répondant aux normes accessibilités réservée aux réunions,				
A- Associations professionnelles, politiques et conférences	0 €	0 €	160 €	200 €
B- manifestations à caractère éducatif, culturel, professionnel, politique à but lucratif	45 €	55 €	160 €	200 €
C- manifestations à caractère éducatif, culturel, professionnel, politique à but lucratif pour une demi-journée - utilisation ponctuelle, sans ménage.	20 €	25 €	40 €	50 €
D- Obsèques	25 €	30 €	30 €	50 €
E- Associations La Roche Vineuse et syndicats dont La Roche fait partie	0 €	0 €		
JOURNEES SUPPLEMENTAIRES	Demi- tarif	Demi- tarif	Demi- tarif	Demi- tarif

2022/0607/055 – Modification du tableau des effectifs.

Mme Marie Claude POTTIER explique au Conseil municipal qu'il convient de modifier l'emploi du temps d'un agent, suite à la suppression d'un poste d'ATSEM (la nouvelle répartition des élèves de maternelle est prévue sur 2 classes à la rentrée de septembre, au lieu de 3 jusqu'à présent). Elle présente ensuite le nouveau planning défini, en concertation avec l'agent concerné. Elle indique qu'il convient de réviser le temps de travail de Mme Christine JACQUET, adjoint technique principal 1^{ère} classe, et propose aux élus de le fixer à 31.66/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le temps de travail de Mme Christine JACQUET à 31.66/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

- de charger le Maire de modifier le tableau des effectifs et de prendre et signer l'arrêté nécessaire ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES.

Déclaration d'intention d'aliéner : Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a renoncé à trois droits de préemption, et le présente.

Voyage scolaire : M. Robert LUQUET présente aux élus un tableau réalisé et offert par la classe de Mme Bellot, avec les photos du voyage à Paris, afin de remercier les élus.

PETR Sud Bourgogne : M. Robert LUQUET fait savoir que le rapport d'activité 2021 est consultable en mairie.

Mairie/poste : M. Le Maire porte à connaissance la fermeture du secrétariat de mairie le 15 juillet et la fermeture de l'agence postale les 15 et 16 juillet.

PanneauPocket : M. Robert LUQUET évoque l'installation d'une agence immobilière à La Roche Vineuse. M. Bernard COTTIN annonce que cette agence s'installe dans les anciens locaux du crédit agricole, et propose de communiquer sur cette ouverture. Il est évoqué la décision prise quant au contenu des informations diffusées sur PanneauPocket (informations communales et associatives uniquement).

Après discussion, les élus décident d'étendre la diffusion d'information pour l'ouverture d'une nouvelle activité, le déménagement d'une activité ou le changement de propriétaire d'une activité sur la commune.

Concours de pétanque du football club : M. le Maire informe les élus d'une demande d'ouverture de débit de boisson jusqu'à 4 heures du matin, du club de football pour leur concours de pétanque. Après discussion l'autorisation sera délivrée jusqu'à une heure du matin.

Salle des fêtes : M. Robert LUQUET fait un point suite à la réunion concernant les travaux à la salle des fêtes. Un nouveau planning est prévu, avec un début des travaux en janvier ou février 2023 jusqu'en octobre 2023. Cela implique un décalage dans la fermeture de la salle des fêtes qui pourra être utilisée jusqu'en fin d'année 2022 par les associations.

TOUR DE TABLE :

CLEM : Mme Marie Claude POTTIER intervient au nom de Mme Florence CHEVASSON afin de faire un point sur le centre de loisirs. Elle indique une forte fréquentation du centre de loisirs cet été. Elle présente ensuite les modifications au niveau de l'encadrement avec le départ d'une animatrice qui sera remplacée. Un renfort d'animateur qui sera mis en place. La Directrice du centre a proposé un temps d'intégration aux parents, afin de leur faire visiter les locaux et de leur présenter l'organisation du centre. M. Robert LUQUET fait savoir qu'une rencontre avec le Maire de Prissé est prévue le 12 juillet afin d'évoquer une possible collaboration concernant le centre de loisirs.

Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT indique une diminution des effectifs en garderie. M. Robert LUQUET explique qu'il y a un impact dû au changement d'horaire de l'école et qu'il n'y a aucun objectif de remplissage de la garderie, le respect du rythme de l'enfant étant le but principal.

Mme Marie Claude POTTIER fait ensuite un point sur les effectifs de l'école à la rentrée septembre et sur la prise en charge des élèves ULIS par les AESH, notamment sur le temps méridien. Elle explique qu'avec la nouvelle réforme, il y a une crainte du report des coûts de cette prise en charge sur les communes. Afin d'organiser la rentrée, il est prévu un roulement des 3 AESH sur les deux premiers jours. M. Robert LUQUET fait part de son échange avec l'inspecteur de secteur à ce sujet et indique qu'une étude est en cours.

Conseil d'école : Mme Marie Claude POTTIER a assisté au conseil d'école. Les enseignantes ont présenté les différents projets de l'année. Il a été évoqué la nouvelle organisation pour la rentrée scolaire ainsi que divers éléments concernant le restaurant scolaire.

Restaurant scolaire : M. Jacques PEREIRA annonce que des travaux sont prévus au restaurant scolaire, notamment l'installation d'une fontaine à eau et le changement du lave-vaisselle. Il précise que le lave-vaisselle est actuellement en panne depuis plus d'une semaine.

Ecole : M. Jacques PEREIRA fait savoir qu'un gazon synthétique sera installé dans la cour de l'école primaire, à la place du sable.

Assainissement : M. Dominique JOBARD annonce que la station d'épuration de La Roche Vineuse est en service depuis une semaine et demie. MBA envisage une gestion de la station en régie.

Jardin partagé : M. Dominique JOBARD porte à connaissance la création d'une association.

Commission forêt : M. Dominique JOBARD indique que les chênes de La Lie et les pins de Nancelles seront exploités à l'automne ou cet hiver.

Syndicat des Eaux de la Petites Grosne : M. Dominique JOBARD a rencontré le Président de MBA concernant le devenir du syndicat des eaux et annonce qu'il est envisagé d'intégrer le syndicat à MBA lors du prochain mandat.

Assistance numérique : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT informe que les ateliers numériques sont terminés, environ 16 personnes ont participé à ces ateliers. En revanche, aucune personne n'a été inscrite à l'atelier « assistance numérique » le vendredi après-midi.

Place du Chaucher : M. Jacques PEREIRA explique que la dégradation de l'enrobé autour de la plaque est due au calcaire qui obstrue la canalisation et aux fortes précipitations. Une entreprise est intervenue pour déboucher la canalisation et les travaux de reprise de l'enrobé sont programmés la semaine prochaine. M. Dominique JOBARD demande s'il est envisagé de réparer la fontaine. M. Jacques PEREIRA explique que c'est une réparation très complexe ne faisant pas partie de projet à court terme.

Fleurissement : M. Jacques PEREIRA fait savoir qu'il n'y a pas de nouveau membre et qu'il devient difficile de faire l'entretien des massifs pour les membres restants.

Dojo : Mme Sophie DUMONTEL a assisté à l'assemblée générale du Dojo. Elle annonce que deux nouveaux membres intègrent le bureau.

Voirie : M. Bernard COTTIN remercie M. Jacques PEREIRA et les agents des services techniques pour l'entretien de la voirie sur la commune.

Fibre : M. Bernard COTTIN informe qu'une réunion est prévue vendredi 8 juillet à 9h30 pour la fibre.

M. Robert LUQUET remercie les adjoints pour l'aide apportée dans la réalisation de ses tâches.

DATES :

- 7 juillet 2022 à 22 heures : séance de cinéma en plein air
- 14 juillet 2022 à 11 heures : cérémonie au monument aux Morts, remise de médaille ou de grade aux pompiers, concours de pétanque, retraite aux flambeaux, feux d'artifices, bal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 21h53.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 2 septembre 2022 à 20h00.